

COMMEQUIERS RETRAITE AMITIÉS SPORTS



CORASPORTS

LETTRE n°5 du Président



1^{er} juin 2023

Chères adhérentes, chers adhérents

Notre assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2023 avait pour but, de façon collégiale, de décider de notre maintien, ou pas, en tant que club affilié à la Fédération Française de la Retraite Sportive. Le résultat de cette AGE est sans appel, donc à partir du 1^{er} septembre 2023, nous serons une association indépendante.

Alors, qu'est-ce qui va changer le 1^{er} septembre 2023 ?

Rien concernant : nos activités, nos acquisitions matériels, nos salles de sports et nos animateurs. Une précision pour nos animateurs ou futurs animateurs qui encadrent nos activités, ils ont l'obligation de faire un stage d'une journée auprès de la Protection Civile. Suite à cette journée, ils obtiennent une attestation de formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1). A la date d'aujourd'hui, nos animateurs sont à jour.

Quant à la formation des animateurs rien ne les oblige à l'obtention d'un quelconque brevet.

Deux obligations au nom de CORASPORTS : 1)- contracter une assurance associative et juridique pour les adhérents 2)- établir une déclaration auprès de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM). Les devis sont de retour et le coût de ces deux obligations reste correct. Vous aurez le détail lors de l'assemblée générale le 21 septembre 2023.

Enfin, à l'inscription d'un adhérent, nous restons libres de fixer le montant annuel de la cotisation. A la réunion du 17 avril 2023, le comité directeur a décidé le tarif suivant pour la saison 2023/2024 :

« **30 €** pour les membres participant à des activités sportives et **15 €** pour les membres ne participant pas à des activités sportives ».

De plus, nous sommes en contact avec les associations indépendantes similaires à la nôtre pour continuer d'organiser des journées rencontres interclubs et organiser des rencontres par activité.

Nous devons également modifier nos statuts et notre règlement intérieur. Ils sont joints à ce courrier pour que vous puissiez en prendre connaissance. Le 29 juin 2023, juste avant le repas, nous tiendrons une assemblée générale extraordinaire pour que vous les validiez. Une formalité juridique importante pour être en règle avec la Préfecture de Vendée. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de cette AGE.

Je remercie les membres du comité de direction qui œuvrent sereinement pour que nous passions le pas vers l'indépendance sans difficulté. Un plus pour Elisabeth notre secrétaire adjointe, qui a eu la lourde tâche de préparer les modifications de nos statuts et de notre règlement intérieur.

N'hésitez pas à consulter notre site internet <https://corasports.jimdofree.com> Vous trouverez à travers les pages d'activités, les réponses aux questions que vous vous posez. A partir du 1^{er} juillet 2023 vous y verrez les statuts, le règlement intérieur, la feuille d'inscription et la feuille de santé.

J'espère vous retrouver nombreux à notre repas de fin de cycle des activités 2022/2023. En attendant, profitez bien de ces jours ensoleillés.

Alain BURGAUD